

L'avant-projet propose de remplacer le redoublement par un système d'appuis qui devraient intervenir dès que l'élève rencontre de réelles difficultés. Il est précisé ainsi qu'un élève ne peut refaire une année déjà accomplie, sous réserve d'une dérogation accordée par le directeur, aux conditions fixées par le règlement d'application. Cette proposition qui repose sur les [conclusions de nombreuses recherches](#) menées sur le plan international, fait l'objet de plusieurs variantes mises en consultation.

Questions – Réponses

- [Pourquoi proposer de remplacer le redoublement par des mesures d'appui ?](#)
- [Des exceptions possibles ?](#)
- [Le redoublement et la motivation des élèves](#)
- [Le redoublement, une seconde chance ?](#)
- [La prolongation de la scolarité dans les classes de raccordement](#)

Qu'en dit la recherche ?

- [Les systèmes scolaires, gestion de l'hétérogénéité et redoublement](#)
- [L'efficacité du redoublement](#)
- [Le redoublement dans le canton de Vaud](#)
- [Le redoublement en Suisse : comparaison intercantonale](#)
- [Les enseignants et le redoublement](#)

Qu'en disent les Accords intercantonaux ?

Les Accords intercantonaux ne contiennent pas de dispositions à cet égard.

Pourquoi renoncer au redoublement ?

Première raison : Les [nombreuses recherches](#) consacrées au « redoublement » démontrent depuis des décennies que cette mesure n'a au mieux qu'un effet provisoire (estimé à un ou deux ans), au pire des effets peu souhaitables sur la confiance en soi nécessaire aux apprentissages. Il semblerait que ces effets soient encore renforcés lorsque le redoublement intervient très précocement (au cours des premières années de scolarité). Plus âgé, l'élève peut considérer que refaire une année va l'aider à progresser. En revanche, lorsqu'il est très jeune, l'élève considère plutôt cette mesure comme une punition, puisqu'elle les prive de ses camarades et l'oblige à refaire ce qu'il a déjà accompli.

Deuxième raison : Le redoublement est soit abandonné soit beaucoup plus limité dans des pays qui généralement ont de meilleurs résultats aux enquêtes internationales (exemple de la Finlande notamment qui, comme tous les pays du Nord, a renoncé à cette mesure depuis plus de trente ans). En comparaison intercantonale ([cliquer pour voir le tableau comparatif](#)), le canton de Vaud est toujours celui qui recourt le plus fréquemment à cette mesure. Il conviendrait dès lors de la limiter, voire de la remplacer par des mesures plus efficaces et plus ciblées sur les besoins réels des élèves.

Le canton entend-il faire des économies en supprimant le redoublement ?

Le redoublement coûte entre 20 et 30 millions de francs chaque année au canton. Ces montants pourraient être consacrés à mettre en place des mesures d'accompagnement et d'appui pour les élèves, dès que le besoin s'en manifeste et sans attendre la fin d'une année ou d'un cycle. Il ne s'agit en aucun cas de réaliser une économie, mais plutôt d'affecter les ressources à des mesures plus judicieuses.

Comment faire si un élève n'a vraiment pas acquis la matière d'une année ? Y aura-t-il des mesures compensatoires pour ces élèves ?

Ces mesures sont prévues au chapitre IX (Pédagogie différenciée) de l'avant-projet ([voir aussi le document sur l'école inclusive et la pédagogie différenciée](#)). Elles devraient intervenir avant le constat d'une impossibilité d'atteindre les objectifs de l'année.

Quelles sont les limites à la suppression du redoublement (exemple des enfants dysphasiques) ?

Selon l'avant-projet de loi, le redoublement ne devrait en principe plus être utilisé. Le directeur peut toutefois accorder des dérogations, dans les limites fixées par le règlement d'application. Des situations particulières seront donc prises en compte, s'il apparaît qu'elles sont favorables à l'élève et que celui-ci poursuivra sa scolarité jusqu'à son terme.

Dans la mesure où l'élève n'a rien à perdre, en redoublant, quelle motivation aura-t-il à obtenir des résultats suffisants ?

On entend souvent que la « peur du redoublement » permet de motiver les élèves. Aucun enseignant ne songerait à rappeler jour après jour à l'élève, sous prétexte de le motiver, que

s'il ne travaille pas, il risque de devoir redoubler son année. La proposition contenue dans l'avant-projet, à savoir remplacer le redoublement par des mesures d'appui, vise à intervenir dès que l'élève rencontre des difficultés par des mesures ciblées (soit en cours d'année scolaire, bien avant le moment actuel des promotions). Ces appuis peuvent être organisés pendant le temps scolaire et le cas échéant hors du temps scolaire, pour soutenir l'élève dans ses apprentissages.

Les recherches effectuées au cours de ces dernières années ont démontré qu'effectivement, la crainte de l'échec pouvait inciter certains élèves à progresser. Il s'agit plus précisément des élèves qui pourraient être de « bons » élèves, mais qui ne travaillent pas suffisamment. En revanche pour les autres, l'échec engendre du découragement, de la résignation, le sentiment d'être nul, autrement dit une perte d'estime de soi, et un sentiment d'injustice. Toutes ces conséquences ne nourrissent pas la motivation à apprendre : il est plus profitable à l'élève de poursuivre sa scolarité, même avec des résultats médiocres, parce qu'il apprendra davantage avec des appuis ciblés, que s'il refait une année déjà accomplie. Il est en effet paradoxal de vouloir que l'élève progresse davantage en lui faisant reprendre toute une année d'apprentissage, y compris dans les disciplines où il n'est pas en échec, au risque de l'inciter au moindre effort.

Les recherches nuancent l'impact du redoublement selon qu'il a lieu en primaire ou au secondaire, raison pour laquelle plusieurs variantes sont mises en consultation dans l'avant-projet concernant le moment d'un redoublement possible. A noter que le redoublement au secondaire peut être lié à une réorientation dans une filière plus exigeante. Ce redoublement dit « mobile » est pratiqué dans les systèmes à orientation précoce.

En renonçant au redoublement, ne risque-t-on pas de priver l'élève d'une « seconde chance » ?

Dans le canton de Vaud, une [étude menée en 2004](#) a montré que seuls 1.7% des élèves ayant redoublé au primaire accèdent à la VSB : le redoublement ne constitue donc pas une « seconde chance » permettant de pallier les difficultés scolaires d'un élève à long terme. [D'autres recherches](#) ont montré que des mesures d'appui ciblées s'avèrent plus efficaces.

De nombreux élèves sont peu intéressés par l'école, ont un comportement inadmissible ou pratiquent l'absentéisme à forte dose. Qu'est-ce que cette nouvelle organisation de l'école – et notamment les classes de raccordement - leur offre en les maintenant encore plus longtemps à l'école ?

A l'heure actuelle, il arrive que des élèves quittent l'école sans avoir parcouru l'entier du programme parce qu'ils ont atteint « l'âge » – c'est l'un des effets du redoublement. L'avant-projet prévoit un nouveau type de raccordement qui permet aux élèves qui n'auraient pas obtenu leur certificat de prolonger leur scolarité d'une année pour l'obtenir. L'autre type de classe de raccordement permet aux élèves qui souhaitent améliorer leurs résultats en vue d'accéder à une formation ultérieure plus exigeante de poursuivre d'une année l'école obligatoire.

Doit-on considérer que la sélection, et plus particulièrement le taux d'échec, constituent une garantie de motivation, et en conséquence de la performance de l'école ? L'équation « plus il y a d'échec plus l'école est performante » s'avère fausse lorsqu'on observe la réalité au niveau des [systèmes scolaires](#). Cela ne signifie pas que l'on renonce à évaluer l'atteinte des objectifs chez les élèves, comme on le fait aujourd'hui.

Ce qui pourrait disparaître, c'est la menace du redoublement en tant que sanction qui, on n'en doute pas, exerce une certaine pression sur les élèves les plus faibles, qui ne sont pas

fatalement tous des élèves fainéants. La motivation en effet vient davantage de la réussite que de l'échec, de l'encouragement que de la sanction, du soutien bienveillant plutôt que de l'indifférence. L'école, et plus particulièrement l'instruction, est obligatoire. Il n'est dit nulle part que l'instruction n'est dispensée qu'aux élèves qui aiment l'école. La formation est la clef indispensable de l'intégration sociale et de la responsabilité de chacun : ainsi, il convient de ne pas se résigner à envoyer « ailleurs » les élèves qui ne sont plus intéressés par l'école, en laissant à d'autres le soin d'achever le travail.

Qu'en dit la recherche

Redoublement

Les recherches menées sur l'efficacité du redoublement parviennent dans leur très grande majorité à la conclusion que cette pratique est peu équitable et inefficace du point de vue des progrès individuels des élèves. Le redoublement affecte négativement la motivation, le sentiment de performance et les comportements d'apprentissage de ceux-ci et les stigmatise.

A noter que les chercheurs s'interrogent désormais sur les raisons qui font que les enseignants, bien qu'informés des conclusions de la recherche concernant l'inefficacité du redoublement pour les élèves, continuent à rester attachés à cette pratique : le redoublement remplit des fonctions pour les enseignants, notamment en matière de gestion de l'hétérogénéité des élèves.

De plus en plus fréquemment, les recherches sur le redoublement s'inscrivent dans celles, plus larges, portant sur l'efficacité des différents systèmes scolaires, le redoublement étant considéré comme l'une des façons de différencier les élèves.

Systèmes scolaires, gestion de l'hétérogénéité et redoublement

[Dupriez V. et Dumay X. \(2006\)- Des systèmes meilleurs que d'autres? in Sciences humaines. Hors-série spécial No 5 L'école en question - octobre-novembre 2006](#)

Résumé : Les politiques éducatives des différents pays européens ont une influence majeure sur l'efficacité de l'école en termes d'intégration et d'égalité sociale. Cette influence sur les chances de réussite est particulièrement visible sur les élèves en difficulté. Si l'organisation du parcours de l'élève – et notamment la question de savoir à quel moment l'orientation s'effectue (filiales précoces ou tronc commun) a une incidence sur l'efficacité de l'école, d'autres facteurs liés à la différenciation des élèves sont également déterminant à cet égard (filiales, options, redoublement, classes de niveau, ou encore remédiation individualisée).

Etude faisant le point sur les évaluations menées au plan français et international sur l'efficacité du redoublement

[Cosnefroy O. et Rocher T. \(2005\), Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats - Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Direction de l'évaluation et de la prospective.](#)

Résumé : « Cet article synthétise un ensemble d'analyses effectuées sur la question du redoublement au cours de la scolarité obligatoire. Fondées sur des données actuelles, issues des panels d'élèves et des évaluations nationales et internationales de leurs acquis et de leurs attitudes, ces nouvelles analyses confirment ce que rapporte la littérature disponible sur le sujet, tant au plan national qu'international. Ces nouvelles analyses prennent notamment en compte les enquêtes récentes de la DEP qui ont élargi le domaine de l'évaluation des acquis cognitifs à celui des aspects liés à la motivation ou bien encore l'estime de soi. En règle générale, à l'école et au collège, le redoublement s'avère peu équitable et inefficace du point de vue des progrès individuels des élèves. Il affecte

négalement la motivation, le sentiment de performance et les comportements d'apprentissage de ceux-ci et les stigmatise : à niveau égal en fin de 3ème, les élèves en retard obtiennent de moins bonnes notes que les élèves à l'heure, sont moins ambitieux que ceux-ci et sont plus souvent orientés en filière professionnelle. En outre, les comparaisons internationales montrent que le redoublement est inefficace du point de vue des résultats d'ensemble des systèmes éducatifs ».

Recherche sur le redoublement dans le canton de Vaud

[Daepfen, K. \(2008\). Redoublement : chance ou handicap ? Actes du 20e colloque de l'ADMEE-Europe, Université de Genève](#)

Résumé: « Le canton de Vaud est un des cantons qui a le plus recours au redoublement comme outil de remédiation en cas de difficultés scolaires. A l'heure où plusieurs pays pratiquent la promotion automatique avec succès, il convient de s'interroger sur la pertinence de cette mesure. Notre étude s'attache à comparer les cursus scolaires des redoublants avec ceux des non redoublants en termes, notamment, d'accès aux filières exigeantes et de réussite au certificat de fin de scolarité. L'objectif est de voir dans quelle mesure le redoublement atteint son but de remise à niveau des élèves et si le moment où il intervient joue un rôle dans la suite du parcours. Pour ce faire, nous avons suivi la scolarité complète (de la première année primaire à la fin de la scolarité obligatoire) de 6085 élèves vaudois. Les résultats nous montrent qu'il faut différencier les redoublants du primaire et ceux du secondaire. Dans le premier cas, il s'agit d'élèves en grandes difficultés et l'efficacité du redoublement s'avère souvent insuffisante : le risque de quitter la classe régulière pour un enseignement spécialisé ou d'abandonner la scolarité est élevé et l'accès aux filières exigeantes compromis. Les redoublements du secondaire sont plus stratégiques : ils concernent surtout de bons élèves qui souhaitent conserver une filière valorisée ou à accéder à une filière plus exigeante. Le système sait déceler les difficultés, mais pas les corriger, ce qui conduit à une forme implicite de sélection : les chances de réussir se déterminent dès le cycle primaire et ce processus devient quasi irréversible. L'école vaudoise saura-t-elle remettre en question la pratique ancestrale du redoublement, dont l'efficacité est aujourd'hui critiquée par les recherches, et proposer d'autres types d'interventions pour les élèves pour lesquels la seule répétition d'une année ne suffit pas à résoudre le problème de l'échec scolaire ? »

Les enseignants et le redoublement

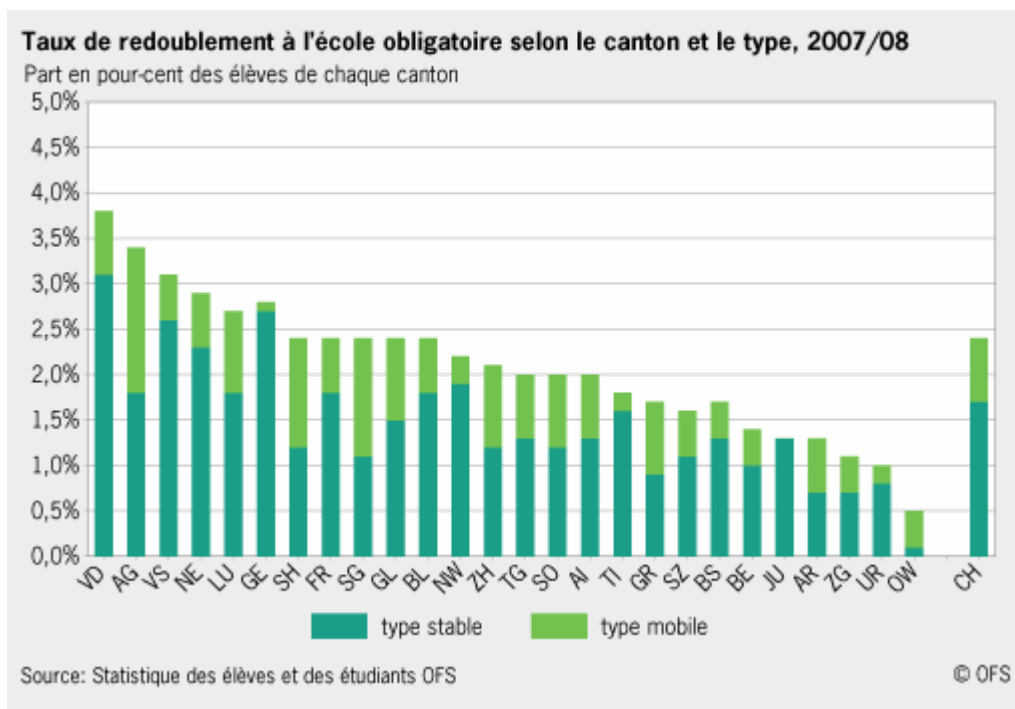
[Draelents H. \(2006\), Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone. Les Cahiers de Recherche en Education et en Formation. No 52, juillet 2006](#)

Résumé : « De nombreuses études démontrent l'inefficacité relative du redoublement pour remédier aux difficultés scolaires durant la scolarité obligatoire. Elles en concluent généralement que le redoublement est une pratique à bannir. Des politiques de lutte contre le redoublement ont été menées en Belgique francophone durant les années 1990, sans grand succès. Les enseignants dans leur majorité restent attachés au redoublement. L'article vise à comprendre l'attachement social à cette pratique. Les recherches «classiques » échouent à comprendre ce phénomène, compte tenu qu'elles postulent implicitement que le redoublement constitue un dysfonctionnement du système scolaire. A rebours des recherches classiques consacrées à l'étude du redoublement, cette pratique est envisagée ici comme faisant partie intégrante du mode de fonctionnement « normal » du système scolaire de la Communauté française de Belgique. Resitué en contexte, le redoublement se

révèle ainsi moins un problème qu'une solution dans la mesure où il satisfait à des fonctions latentes essentielles : gestion de l'hétérogénéité et tri des élèves au sein des établissements ; positionnement stratégique et symbolique par rapport à des établissements environnants ; régulation de l'ordre scolaire au sein de la classe ; maintien de l'autonomie professionnelle des enseignants.

Tableau 1

TAUX DE REDOUBLEMENT DANS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE COMPARAISON INTERCANTONALE



Le taux de redoublement dit « stable » correspond au redoublement pratiqué communément en cas d'échec au terme d'une année ou d'un cycle scolaire. Le taux mobile est celui pratiqué en même temps qu'une promotion dans une filière plus exigeante de la scolarité. Il en est ainsi notamment des élèves de VSO qui, aux conditions fixées par le règlement, peuvent accéder à la VSG en refaisant une année dans cette nouvelle voie, ou des élèves de VSG qui passent en VSB.

Le taux de redoublement des élèves vaudois est le plus élevé de Suisse. Il est nettement supérieur à la moyenne du pays.